

## INFORMATION

Comme suite à vos demandes nombreuses et comme nous nous y étions engagés, les personnes retraitées ou proches de la retraite sont invitées à participer à une réunion pour échanger sur le thème:

### *«Retraite, vieillissement et qualité de vie à Bresse-sur-Tille»*

Le lundi 22 avril 2013 à 15 H 00 à la Mairie de Bresse-sur-Tille.

Avec C. BILLET 1<sup>er</sup> Adjointe déléguée aux affaires sociales et P. MOREAU Maire, nous évoquerons toutes les problématiques que vous voudrez bien présenter. Notamment, les activités que vous voudriez éventuellement mettre en place, les services à domicile, le logement, les contraintes liées aux handicaps, etc. ...Nous pourrions aussi convenir d'autres réunions sur des thèmes plus spécifiques avec intervenants.

Cette réunion sera aussi l'occasion de partager un moment ensemble et sera agrémentée d'une collation «thé- café gâteau».

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 MARS 2013

**PRESENTS:** MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - CARBONNEL – FRANKLIN - GERMAIN - JACQUOT - LAVIGNE - LOEHRER - MELINAND - OUDIN - YAQOUB.

**ABSENTS EXCUSES:** MM. BENOIT (Procuration à E. JACQUOT) - SAGRANGE.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2012**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **II – DECISIONS DE TRAVAUX ET ACHATS A ENGAGER EN 2013**

#### 1) Elagage et abattage d'arbres

Vu les différents devis présentés en séance,  
Considérant la dangerosité de certains arbres situés sur le domaine public,

Le Conseil Municipal retient la proposition de la SARL ILEO pour les prestations suivantes :

- Taille d'entretien sur deux noyers situés près du cimetière,
- démontage et abattage de 7 peupliers d'Italie, avec mise en place de signalisation, broyage et évacuation des produits de taille et d'abattage, rabotage des souches, remise en forme du terrain, nettoyage du site pour un montant global de 5150 € H.T.

#### 2) Tondeuses à gazon

Vu les différents devis présentés en séance,  
Considérant qu'il convient de remplacer le matériel de tonte des espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- retient la proposition de l'établissement DIJON MOTOCULTURE pour l'achat de deux tondeuses à gazon KUBOTA GR 2120 S et F 1900 E avec reprise de l'ancien matériel, pour un montant total (reprise incluse) de 19 500 € T.T.C.

### 3) Travaux dans la chaufferie de la salle des fêtes

Vu les différents devis,

Considérant que la pompe à chaleur de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il convient de l'enlever,  
Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise MORIN d'un montant de 725 € HT pour démonter la pompe à chaleur située dans la chaufferie de la salle des fêtes.

### 4) Travaux de réfection des rues du Château, rue du Clos et pontage de fissures place du Château

Comme chaque année, une opération de voirie est programmée afin d'entretenir régulièrement le réseau des routes communales.

Conformément à la décision du Conseil Municipal de la précédente réunion, le montant des travaux a été estimé pour les rues du Château, du Clos et pontages des fissures de la place du Château.

- Vu l'estimation sommaire de ces travaux effectués par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'ATESAT pour un montant total de 30 846€ HT,

Le Conseil Municipal décide,

- de confier à la DDT, dans le cadre de L'ATESAT, la consultation d'entreprises pour réaliser ces travaux,
- de solliciter, auprès du Conseil Général, une subvention de 5000 € au titre du dispositif d'accompagnement des projets communaux d'investissement - Village Côte-d'Or,
- approuve le coût estimatif et le plan de financement présenté en séance,
- s'engage à ne pas solliciter, dans l'année en cours, une demande de subvention au titre du FCDT pour les demandes d'aides concernant les travaux de voirie,
- inscrit la dépense en investissement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **III – ECLAIRAGE PUBLIC: TRAVAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE PLOMBIERES-LES-DIJON**

Denis MEYER, Adjoint aux travaux, explique qu'il a participé à une réunion de concertation avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières-les-Dijon afin de préparer le planning des travaux de remplacement des éclairages publics avec ou sans nouveaux mats dans les rues du Varin, des Ecoles et place du Camp Romain ainsi que la pose et le réglage de 2 horloges astronomiques.

Ainsi, les éclairages publics de ces rues et de cette place, équipées actuellement avec des lampes à incandescences classiques de 150 Watts, seront remplacés par des éclairages à leds de 70 Watts. Il s'agit de la même technologie que dans le nouveau quartier du Clair-bois

Denis MEYER souligne les avantages de l'éclairage public par « Leds » : Durée de vie très importante, rendement lumineux très bon (*environ 6 fois supérieur à celui d'une lampe à incandescence classique*), aucun risque de pollution.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés au printemps 2013. Par ailleurs le remplacement des éclairages publics par des « leds » dans toutes les rues du village sera peu à peu réalisé en fonction des budgets gérés par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières-les-Dijon

Enfin, il est décidé en séance, le réglage des éclairages et horloges astronomiques avec des abaissements de puissance pour les rues du Varin, des Ecoles et la place du Camp Romain de la façon suivante :

Allumage (selon la saison) jusqu'à 22 h (- 80 %), de 22 h à 23 h 30 - 50 %, de 23 h30 à 4 h30 - 10 %

ou Extinction des lampes de 23 h30 à 4 h30, de 4 h30 à 6 h30 - 50 %, de 6 h30 à l'extinction - 80 %

Pour conclure, conformément aux recommandations de l'ANPCEN, toutes ces mesures contribuent à mieux respecter l'environnement avec moins d'énergie consommée, et moins de pollution lumineuse grâce à une intensité d'éclairage ciblée, et adaptée dans le temps.

#### **IV – NOM(S) POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS DE DIJON HABITAT**

A la demande du bailleur, DIJON HABITAT (ex OPAC), il est décidé à l'unanimité des présents de donner le nom de résidences «La Tielle» aux logements locatifs situés rue de Genlis et qui seront livrés en septembre 2013.

Dans l'hypothèse où un nom devrait être donné pour chaque bâtiment, le Conseil Municipal arrête:

Résidence «La Tielle»

Résidence «Le Gourmerault».

#### **V – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE DE TROIS CLASSES ET D'UNE SALLE PLURIVALENTE**

Le Maire rappelle que plusieurs réunions de travail, auxquelles étaient invités tous les élus du Conseil Municipal, se sont tenues en mairie pour échanger sur le projet de construction d'une école élémentaire de trois classes.

Il rappelle en séance l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis par la commune, le coût prévisionnel global des travaux et le montant des subventions sollicitées.

- Vu la Circulaire Préfectorale d'appel à projet pour la programmation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2013;

- Vu le Règlement d'intervention applicable aux aides départementales adopté par le Conseil Général de Côte-d'Or par délibération du 17 décembre 2009 et modifié par délibération du 4 juin 2010;

- Vu le courrier de Madame la Députée relatif à la réserve parlementaire;

- Vu le dossier du projet notamment la notice explicative, le plan de financement, le plan de situation, le programme détaillé des travaux;

Considérant que la population de la commune va augmenter de 670 habitants à approximativement 1100 habitants au terme de la construction de 210 logements comprenant environ 80 logements locatifs,

Considérant que la nouvelle population du quartier clair bois est jeune et qu'il a été identifié avec les services de l'Education Nationale que les effectifs d'enfants à scolariser en primaire prévus pour 2014 voire 2015 au plus tard seront de plus de 100,

Considérant au principal que le nombre de classes existantes actuellement dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) n'est pas suffisant et qu'il convient de construire 3 classes supplémentaires pour accueillir cette nouvelle population d'enfants,

et que par ailleurs le déplacement de ces élèves nécessiterait 2 bus en même temps matin, midi et soir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, 9 voix pour la réalisation du projet, 2 voix contre et 3 abstentions,

- adopte le principe de l'opération de construction d'une école élémentaire de 3 classes et d'une salle plurivalente sur la parcelle de la commune cadastrée section D n° 262 pour un montant estimatif de 752 486 € H.T. et en approuve le coût prévisionnel,

- sollicite les fonds de concours de l'Etat, du Conseil Général de la Côte-d'Or, de la réserve parlementaire. Les subventions attendues avec les participations au titre d'aménagements de la ZAC, représentent 80 % du coût total des travaux H.T. Enfin, il est à noter que la T.V.A. sera remboursée en partie dans 2 ans.

- autorise le Maire à engager une consultation dans le cadre de l'article 28 du Code des marchés publics afin de retenir la maîtrise d'œuvre qui aura les missions visées au Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 article 15 pour la réalisation du projet.

- autorise le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la Préfecture.

#### **VI – ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE (F.A.V.A.)**

Sur proposition de Didier QUINTARD, Adjoint en charge des associations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de répartir la subvention F.A.V.A. 2013 d'un montant de 417,50 € allouée par le Conseil Général de Côte-d'Or comme suit:

- 317,50 € pour l'association Didjy Club,
- 100 € pour l'association Guitarillos.

Le Conseil Municipal se félicite de l'engagement des jeunes de l'association Didjy Club partagé avec les enfants du service périscolaire auprès des « Restos du Cœur » pour une collecte de nourriture en février dernier à destination des plus démunis.

Avec la collecte pour le Téléthon, les élus conviennent que ces actions ont une valeur hautement éducative qui doit être soulignée et encouragée par tous.

## **VII – BILAN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS CONCERNANT L' ETE 2012**

En préambule, il est rappelé que l'organisation du centre de loisirs d'été 2012 a été confiée à l'association « Les PEP 21 » dans le cadre d'une Délégation de Service Public et que pour la première fois ce centre n'a concerné que les enfants de Bresse-sur-Tille.

Christiane BILLET, Adjointe aux affaires sociales, présente ensuite le bilan complet à partir d'un document intitulé «*Bilan de fin de séjours - Accueil collectif de mineurs*» rédigé par l'organisateur et qui a été remis aux élus.

En conclusion:

La fréquentation de la structure d'accueil a été de 16 enfants/jour en moyenne sur les deux mois représentant 536 journées.

De nombreuses activités ont été proposées: Citadelle de Besançon, accrobranches à Chevigny-saint-Sauveur, parc de la colombière à Dijon, cinéma Cap Vert, parc d'attraction «le Pal», rencontre inter-accueil avec Magny-sur-Tille et Ouges, piscine...

Globalement, les objectifs du projet pédagogique ont été réalisés.

## **VIII – DIVERS.**

### **1) Désignation d'un référent communal pour le dispositif « reconquête du parc privé ancien ».**

Le Grand Dijon s'est engagé avec l'ANAH et l'Etat, sur une durée de 5 ans, à la «*reconquête du parc privé ancien*». Le dispositif consiste à mettre en oeuvre une réhabilitation énergétique du parc privé ancien.

Le CDAH-PACT de Côte-d'Or a été désigné par la commission d'appel d'offre comme prestataire pour la mise en oeuvre du marché d'ingénierie correspondant.

Dans ce cadre, chaque commune du Grand Dijon doit désigner un référent.

Philippe CARBONNEL, Membre de la commission Urbanisme au Grand Dijon, est désigné, à l'unanimité des membres présents, comme référent communal pour les questions relatives à ce dossier.

### **2) Association Bresse Aérobie.**

Le Maire indique que Mme la Présidente de l'Association Bresse Aérobie (ABA) sollicite le Conseil Municipal pour mettre en place une nouvelle activité: «cours de danse de ZUMBA».

La proposition porte sur deux séances les lundis soirs de 19 H 15 à 20 H 15 et de 20 H 15 à 21 H 15 hors période scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'activité précitée, dans les conditions demandées.

### **3) Travaux de rénovation du réseau d'assainissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation du réseau d'assainissement seront réalisés par le Grand-Dijon:

a) 1<sup>ère</sup> tranche à partir du 18 mars 2013: les travaux portent sur une rénovation depuis la rue du Clos jusqu'à la place du 14 Juillet par la technique «de chemisage»,

b) 2<sup>ème</sup> tranche en avril-mai 2013: rues des Moissons, de la Chevière (*dans la partie rue des Moissons à la Route Départementale 107*) et impasse des Essarts par la technique d'ouverture de tranchées.